



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF

Septième session

Rome (Italie), 19 - 22 octobre 2004

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES QUATRE SOUS-COMITÉS

INTRODUCTION

1. Le présent document contient une synthèse des conclusions et des recommandations des quatre Sous-Comités du Comité scientifique consultatif (CSC) qui se sont réunis en concomitance au Palacio de la Aduana, à Malaga (Espagne), du 10 au 12 mai 2004. Le Groupe de travail conjoint *ad hoc* CGPM/CICTA sur les grands pélagiques a tenu sa septième session les 13 et 14 mai. La Réunion de coordination des Sous-Comités du CSC a eu lieu le 13 mai. Le déroulement, parallèle ou consécutif, et en un même lieu, des réunions des organes subsidiaires du Comité scientifique s'est révélé efficace. Il a permis une meilleure interaction des connaissances spécialisées dans les diverses disciplines concernées et a contribué dans une certaine mesure à renforcer la participation (quant au nombre d'experts et de pays représentés) par rapport aux années précédentes. L'absence de scientifiques provenant de la sous-région de la mer Noire, a toutefois été notée avec inquiétude.

2. Outre l'examen des points habituellement inscrits à l'ordre du jour, les Sous-Comités se sont penchés sur certaines questions touchant leur mode opératoire, notamment la fréquence et la programmation de leurs réunions, le rôle et les responsabilités des centres de liaison nationaux, des coordonnateurs et des facilitateurs, la structure des recommandations, etc., donnant ainsi suite aux suggestions préliminaires¹ faites par la Réunion de coordination dans son rapport d'octobre

¹ L'évaluation effectuée par la Réunion de coordination faisait suite aux suggestions formulées dans le Rapport de la Réunion spéciale d'experts sur l'évaluation indépendante des réalisations du CSC (GFCM:SAC7/2004/Inf.6).

2003 (GFCM:SAC7/2004/Mad.7). Les Sous-Comités ont donc examiné et approuvé le mandat proposé pour la Réunion de coordination et pour les centres de liaison et les coordonnateurs du CSC.

3. Les Sous-Comités, puis la Réunion de coordination, ont évalué les progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités du programme de travail figurant dans le Cadre de référence pour le mandat du CSC (2003-2004) tel qu'il a été mis à jour par la Commission à sa vingt-huitième session. Le Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI) a consolidé la base de données sur les Unités opérationnelles. Le Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCESS) a étendu la portée des indicateurs socio-économiques, notamment quant aux paramètres sociologiques et de commercialisation. Le Sous-Comité des écosystèmes et des environnements marins (SCMEE) a mis l'accent sur les questions relatives aux captures accessoires, à la pêche aux filets dérivants et aux habitats sensibles.

4. Le nombre des nouvelles évaluations de stocks présentées au Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCSA) s'est révélé particulièrement limité, mais des progrès notables avaient été réalisés dans l'identification de points de référence biologiques. Le Groupe de travail conjoint *ad hoc* CGPM/CICTA sur les stocks de grands pélagiques s'est penché pour la première fois sur l'état des petits thonidés en Méditerranée.

GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT *AD HOC* CGPM/CICTA SUR LES STOCKS DE GRANDS PÉLAGIQUES

5. À sa septième session, le Groupe de travail conjoint *ad hoc* CGPM/CICTA sur les stocks de grands pélagiques a passé en revue les connaissances et les données biologiques disponibles concernant les petits thonidés, le marlin et l'albacore, sur la base de rapports nationaux retraçant l'évolution historique de ces pêcheries.

6. Aucun document sur l'albacore n'a été présenté. Dans son rapport provisoire (document GFCM:SAC7/2004/Mad.5), le Groupe de travail a indiqué que les données dont on disposait n'étaient pas suffisantes pour pouvoir effectuer une évaluation fiable de cette espèce. Il a également été noté que les données relatives aux petits thonidés (bonite à dos rayé, thonine commune, bonitou) ainsi qu'au marlin et à d'autres espèces apparentées au thon, étaient très limitées. Une partie importante de ces prises est probablement déclarée comme des captures d'espèces non identifiées dans la base de données de la CICTA. Le Groupe de travail a souligné par ailleurs que si la présence de thonines communes est inhabituelle, en revanche celle de thons obèses, de marlins bleus, de marlins blancs et autres istiophoridés tropicaux était occasionnelle en Méditerranée. Une proposition concernant un projet régional de recherche sur les petits thonidés a été examinée et approuvée comme point de départ utile pour le renforcement des connaissances actuelles sur ces espèces.

7. Le Groupe de travail a analysé les informations disponibles et recommandé:

- que la base de données chronologiques sur les prises de la CICTA soit révisée afin de compléter les informations et de valider les statistiques existantes;
- que tous les pays s'efforcent d'améliorer les statistiques relatives aux petits thonidés ainsi que les connaissances actuelles sur la biologie, la structure des stocks et autres aspects pertinents de ces espèces, et qu'une autre réunion conjointe CGPM/CICTA soit tenue lors de la prochaine réunion de la CICTA sur les petits thonidés;
- que les objectifs du projet de recherche proposé concernant les petits thonidés soient soutenus par la CICTA et la CGPM;
- que la collecte de statistiques sur les petits thonidés soit envisagée dans le cadre des travaux des projets régionaux de la FAO, notamment de MedFisis, et que CopeMed poursuive ses activités actuelles de recherche sur les grands pélagiques;
- qu'un examen des séries statistiques chronologiques sur le requin présentes dans la base de données de la CICTA soit effectué;

- que les scientifiques fournissent au Secrétariat de la CICTA les informations nécessaires pour l'Enquête sur les systèmes statistiques.

8. Le Groupe de travail a également réitéré la recommandation faite lors de sa cinquième session, à Malte, concernant l'albacore, aucune nouvelle information n'ayant été fournie depuis 2002. Il s'est félicité des efforts déployés par la FAO et la CICTA pour coordonner et valider les statistiques du thon, et a recommandé que les résultats de ces travaux soient présentés à la prochaine session du Comité permanent de la CICTA pour la recherche et les statistiques (SCRS), au début d'octobre 2004.

SOUS-COMITÉ DE L'ÉVALUATION DES STOCKS

9. Le SCSA a passé en revue les évaluations présentées par son groupe de travail sur les espèces démersales (14 évaluations, couvrant 7 espèces dans 6 sous-régions géographiques) et par son groupe de travail sur les petits pélagiques (8 évaluations, couvrant 2 espèces dans 6 sous-régions géographiques). Il a noté que les stocks partagés de poissons démersaux n'avaient fait l'objet d'aucune évaluation, tandis que deux évaluations seulement avaient été présentées pour les stocks partagés de petits pélagiques. Un tableau récapitulatif des évaluations entérinées par le SCSA est joint en annexe au présent document (annexe 1). Le tableau illustrant les sous-régions géographiques de la CGPM est reproduit à l'annexe 2.

10. Le SCSA a proposé d'ajouter le tassergal (*Pomatomus saltarix*) à la liste des espèces prioritaires de la CGPM. Il a noté qu'aucun nouveau stock partagé n'avait été identifié pour compléter la liste adoptée par la Commission générale à sa vingt-huitième session.

11. Le rapport du SCSA (GFCM:SAC7/2004/Mad.4) contient une description complète de l'état des stocks examinés, ainsi que la raison d'être de chaque avis donné concernant leur gestion, comme indiqué brièvement ci-dessous.

Pour les espèces démersales

Merlu européen (*Merluccius merluccius*) dans les sous-régions 01 (mer d'Alboran Nord), 05 (îles Baléares) et 06 (Nord de l'Espagne):

- la sélectivité devrait être améliorée, par exemple en utilisant un maillage carré de 40 mm au lieu du maillage en losange de 40 mm;
- l'effort de pêche devrait être contrôlé dans les zones de croissance.

Rouget barbet (*Mullus barbatus*) dans les sous-régions 01 et 06:

- un contrôle plus efficace devrait être encouragé dans les zones côtières interdites, afin de protéger le recrutement;
- des contrôles plus stricts du maillage imposé devraient être assurés pour améliorer la sélectivité. En outre, l'utilisation d'un maillage carré de 40 mm susceptible d'améliorer le mode d'exploitation (par rapport au maillage en losange de 40 mm) devrait être encouragée.

Rouget de roche (*Mullus surmuletus*) dans la sous-région 05:

- l'effort de pêche ne devrait pas être intensifié.

Rouget barbet (*Mullus barbatus*) et **crevette rose du large** (*Parapenaeus longirostris*) dans la sous-région 03 (mer d'Alboran Sud):

- l'effort de pêche dans les zones côtières devrait être réduit en le transférant en partie dans des lieux de pêche situés plus au large;
- l'observation des règlements relatifs au maillage et des interdictions de la pêche dans les zones côtières devrait être dûment assurée.

Crevette rouge (*Aristeus antennatus*) dans les sous-régions 01, 05 et 06; **gambon rouge** (*Aristaeomorpha foliacea*) dans la sous-région 11 (Sardaigne); **rouget barbet** (*Mullus barbatus*) et **tassergal** (*Pomatomus saltatrix*) dans la sous-région 14 (Golfe de Gabès):

- l'effort de pêche ne devrait pas être intensifié.

Pour les petits pélagiques

Anchois (*Engraulis encrasicolus*) et **sardine** (*Sardina pilchardus*) dans les sous-régions 01 et 06:

- l'effort de pêche ne devrait pas être intensifié;
- la taille minimale des prises devrait être fixée à la longueur du poisson à sa première maturité sexuelle;
- le contrôle de la commercialisation des juvéniles devrait être renforcé;
- des évaluations annuelles devraient être effectuées afin de garantir la disponibilité rapide de données concernant les prises et l'effort de pêche;
- l'acquisition de données permettant de s'orienter vers d'autres méthodes d'évaluation indirectes, comme par exemple les analyses de la population virtuelle (APV), devrait être poursuivie.

Sardine (*Sardina pilchardus*) dans la sous-région 03:

- l'effort de pêche devrait être progressivement réduit sur une période de trois ans;
- une interdiction saisonnière d'un mois pendant la période du frai de la sardine devrait être établie;
- davantage d'informations concernant les paramètres de croissance et de reproduction devraient être recueillies pour une meilleure évaluation;
- une interdiction saisonnière de pêche devrait être prononcée dans la région située à l'est de Nador (de Kariat Arkmen à Ras Kebdana), où les juvéniles se concentrent pendant la période du recrutement (mai-juin);
- la pêche artisanale devrait être interdite dans les zones de reproduction (petites baies et lagons).

Sardine (*Sardina pilchardus*) et **anchois** (*Engraulis encrasicolus*) dans la sous-région 17 (Adriatique Nord et Centre):

- l'intensification de l'effort de pêche ne devrait pas être autorisée.

12. Le SCSSA a procédé à un nouvel examen des résultats des analyses de la longueur de l'anchois (*Engraulis encrasicolus*) à la première maturité sexuelle. Il a noté que depuis 2002, seules les sous-régions 6 et 17 avaient fait l'objet d'analyses par la méthode histologique, conformément au protocole agréé, et que de nouvelles données, **obtenues par l'analyse de la maturité**, avaient été présentées concernant la longueur à la première maturité de l'anchois dans la sous-région 16 (Sud de la Sicile). Le Sous-Comité a formulé les conclusions suivantes:

- les preuves scientifiques dont on dispose permettent d'établir que la longueur à la première maturité (L50) de l'anchois en Méditerranée occidentale est de 11 cm;
- pour l'anchois de l'Adriatique, la longueur à la première maturité de 9 cm indiquée précédemment, pourrait être validée à l'aide de méthodes histologiques;

- il est nécessaire de vérifier l'estimation interannuelle du paramètre L50, sachant que la longueur à la première maturité peut varier dans le courant de l'année.

13. Le SCSCA a également examiné les résultats de l'Atelier sur les points de référence biologiques. Il a approuvé les critères proposés pour l'adoption d'indicateurs connexes (par exemple, minimisation des hypothèses de base; rendement au regard des interactions entre la pêche et l'environnement; applicabilité à différents scénarios et capacité de compréhension par les parties prenantes). Le Sous-Comité a recommandé en outre que des indicateurs spécifiques soient identifiés pour chaque pêche ou unité opérationnelle (système multi-indicateurs). Tout en encourageant l'utilisation d'indicateurs multi-espèces (par exemple, l'indice BOI) et d'indicateurs écologiques, ainsi que d'indicateurs dérivant de modèles composites et d'enquêtes, le SCSCA a suggéré que chaque point de référence soit soumis à un test de robustesse et/ou de sensibilité avant son adoption officielle.

14. Par ailleurs, le Sous-Comité:

- s'est félicité des progrès du Groupe de travail CopeMed sur le dauphin, *Coryphaena hippurus*, et a exprimé son inquiétude concernant l'avenir de ce groupe, si ce projet devait prendre fin;
- a réitéré l'importance d'une révision des méthodes d'évaluation, et a donc accueilli avec satisfaction l'approche de l'analyse de survie et recommandé l'utilisation d'enquêtes sur les chaluts dans les évaluations pour l'estimation des rejets; d'une façon plus générale, il a souligné la nécessité d'utiliser les données d'enquête sur les chaluts, en concomitance avec les données commerciales, et de faire un plus large recours à la méthode APV classique pour les évaluations;
- a recommandé l'établissement d'un Groupe de travail sur la sélectivité afin d'identifier un protocole méthodologique commun pour la mise en œuvre d'activités expérimentales spécifiques.

SOUS-COMITÉ DES STATISTIQUES ET DE L'INFORMATION

15. Le SCSCI a noté que de nouveaux progrès avaient été réalisés concernant l'harmonisation de la collecte de données et la mise au point de systèmes statistiques nationaux dans le cadre du programme statistique MedStat avec le soutien des projets CopeMed et AdriaMed et de la composante orientale du projet MedFisis. Il a notamment souligné la réalisation d'inventaires des pêcheries artisanales, le recensement des navires de pêche et la mise en place de mécanismes de collecte de données sur l'effort de pêche et sur les prises dans divers pays, comme demandé par le Comité scientifique.

16. Le Sous-Comité a approuvé la méthodologie indiquée par la Réunion d'experts sur les unités opérationnelles. Il a exprimé sa satisfaction pour les travaux entrepris dans le cadre de deux études pilotes, respectivement dans la mer d'Alboran sous l'égide de CopeMed et dans l'Adriatique sous l'égide du projet AdriaMed². Il a noté cependant que des progrès limités avaient été faits dans la normalisation de l'effort de pêche à l'échelon régional.

17. Dans son rapport (GFCM:SAC7/2004/Mad.2), le SCSCI a reconnu la collaboration avec le système FIRMS/FIGIS pour la mise en œuvre de la stratégie concernant l'amélioration des informations sur l'état et les tendances des pêches de capture, et a noté que les activités devraient être étendues à deux éléments importants, à savoir: « Élaboration d'inventaires, de méthodologies et de directives opérationnelles » et « Formation et mise en application sur le terrain ».

² De plus amples détails concernant les projets opérationnels sont fournis dans le document GFCM:SAC7/2004/4 sur les principales activités des projets régionaux de la FAO.

18. Le Sous-Comité a en outre recommandé:

- que les deux études pilotes sur les unités opérationnelles soient achevées le plus rapidement possible, pour pouvoir adapter la méthodologie à d'autres sous-régions géographiques;
- qu'un groupe de travail *ad hoc* composé d'experts choisis soit établi pour conduire une étude de faisabilité sur la normalisation de l'effort de pêche par unité opérationnelle;
- que les projets régionaux et les Sous-Comités renforcent leur contribution au site web de la CGPM en fournissant des documents pertinents et autres informations qui seront traités par le Secrétariat.

SOUS-COMITÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

19. Le SCESS a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ses quatre priorités à moyen terme:

- études de faisabilité concernant la collecte d'indicateurs socio-économiques;
- formation dans le domaine de l'analyse socio-économique et de la gestion des pêches;
- études de cas sur l'application des indicateurs socio-économiques à la gestion des pêches et l'élaboration de modèles bioéconomiques;
- recherche concernant la commercialisation du poisson et des produits de la pêche.

20. Au sujet du renforcement de la recherche sur les marchés du poisson, le Sous-Comité a suggéré que davantage d'importance soit donnée aux prix, au contrôle de la qualité, à la transformation et à l'étiquetage, pour l'examen des questions concernant les politiques nationales et régionales, les systèmes de distribution, l'évolution des importations et des exportations, et leur impact sur la gestion des pêches et les approches. Le SCESS a demandé que des directives soient formulées pour la réalisation d'études de marché, en tirant parti des expériences du projet AdriaMed.

21. Le SCESS a également exprimé la nécessité d'une meilleure compréhension de la composante sociale du secteur des pêches, quant à la mise en œuvre de mesures de gestion. À cet égard, le Sous-Comité a suggéré i) d'élaborer des directives pour la réalisation d'études sociologiques sur les pêches, à partir de l'expérience du projet AdriaMed, et ii) de promouvoir des études sur les aspects sociaux de la gestion des pêches en tenant compte des indicateurs pertinents.

22. Le Sous-Comité a identifié des possibilités de renforcement de la collaboration entre le CSC et le Comité de l'aquaculture (CAQ), dans le domaine de l'analyse socio-économique. Il a recommandé d'envisager la mise en œuvre d'activités conjointes entre le Réseau du CAQ sur les aspects socio-économiques et juridiques de l'aquaculture en Méditerranée (SELAM) et le SCESS, dans le domaine par exemple des analyses du marché et de l'impact sur l'environnement. Il a réitéré la nécessité de renforcer l'interaction avec le SCSi afin de promouvoir la mise en œuvre rapide d'un programme d'entrée et d'analyse de données pour les indicateurs socio-économiques.

23. Le SCESS a en outre recommandé que le Comité scientifique:

- spécifie dans son propre mandat pour la période intersessions 2005-2006, l'utilisation de modèles bioéconomiques dans l'analyse des avis en matière de gestion, et veille à ce que des spécialistes en sciences sociales provenant de toutes les sous-régions participent à l'élaboration et à la mise à l'essai du modèle BEMMFISH;
- applique le Manuel du SCESS concernant les enquêtes par échantillonnage sur les pêches aux procédures de collecte de données afin de garantir la qualité des données et des résultats comparables;

- étende les activités sur les indicateurs selon le concept des unités opérationnelles, à toutes les sous-régions géographiques de la CGPM par le biais des projets régionaux et par l'inclusion d'une composante relative aux sciences économiques et sociales dans le prochain projet EastMed;
- cherche l'appui de la FAO pour l'organisation de la réunion technique sur l'utilisation d'indicateurs socio-économiques dans la gestion des pêches, proposée en 2003.

24. Le SCESS a également demandé au CSC des indications quant à l'éventuelle inclusion, dans ses travaux, du suivi des études juridiques sur la gestion des pêches. Le Sous-Comité a noté que cela favoriserait notamment la continuation et l'élargissement géographique des activités menées par le Groupe de travail juridique du projet CopeMed. Il a donc appelé l'attention du Comité sur le projet d'étude comparative sur le cadre de réglementation des pêches en Méditerranée (document GFCM:SAC7/2004/Mad.10), préparé conjointement par CopeMed, AdriaMed et le Secrétariat, avec l'appui du projet FishCode de la FAO.

25. Le rapport du SCESS est présenté sous la cote GFCM:SAC7/2004/Mad.3.

SOUS-COMITÉ DES ÉCOSYSTÈMES ET DES ENVIRONNEMENTS MARINS

26. Les groupes de travail du SCMEE ne se sont pas réunis pendant la période intersessions. Le Sous-Comité a examiné un large éventail de questions et formulé divers avis dans son rapport (document GFCM:SAC7/2004/Mad.1) ainsi que les recommandations suivantes.

27. Concernant le problème des prises fortuites d'espèces protégées et des captures accessoires de grands requins migratoires, le SCMEE a invité le Comité scientifique à envisager:

- d'adopter le protocole et système d'information MED-LEM (surveillance des grands élastomobranches de la Méditerranée), déjà entériné par la FAO, l'UICN et l'UE, pour la mise en commun et la distribution des informations sur les grands élastomobranches, et pour encourager le financement des propositions de projets connexes;
- de renforcer la coordination avec les Programmes régionaux de surveillance des captures accessoires de toutes les espèces vulnérables ou en danger de disparition, notamment des poissons cartilagineux, des grands requins pélagiques et des cétacés.

28. Au sujet de l'impact des pêches de surface et de fond à la palangre sur les espèces halieutiques non commerciales, les oiseaux et les tortues, le Sous-Comité a noté qu'aucun document n'avait été préparé. Il a donc différé l'analyse des effets des engins de pêche sur les écosystèmes marins, mais a toutefois suggéré de rassembler les résultats disponibles des expérimentations concernant les dispositifs sonores pour les tortues.

29. Le SCMEE a exprimé l'opinion qu'une approche écosytémique des pêches étendue à l'ensemble de la Méditerranée, y compris la cartographie des habitats des poissons, serait plus aisée avec l'appui de projets à l'échelon régional. Il a également recommandé qu'un cours de formation ECOPATH, centré sur les études conduites dans des zones pilotes, soit organisé pour promouvoir une approche écosytémique de la gestion des pêches.

30. Le Sous-Comité a également manifesté de vives inquiétudes concernant la pêche par plus de 1 000 m de profondeur. Il a réitéré la nécessité d'appliquer à cet égard une approche de précaution et a invité le Comité scientifique à s'occuper du problème de la pêche en haute mer. Il a exprimé une préoccupation analogue devant l'impact des pêches aux filets dérivants à grande échelle sur la biodiversité et sur les espèces menacées ou en danger de disparition, dans de nombreuses sous-régions géographiques de la CGPM.

RÉUNION DE COORDINATION DES QUATRE SOUS-COMITÉS

31. La Réunion de coordination qui s'est tenue à la suite des sessions des quatre Sous-Comités, avait notamment pour objet d'en examiner les conclusions respectives et de coordonner les questions d'intérêt commun entre les organes subsidiaires du CSC. Les participants ont approuvé le rapport final de la Réunion de coordination qui s'était déroulée immédiatement après la vingt-huitième session de la CGPM (document GFCM:SAC7/2004/Mad.7), y compris le mandat proposé pour la Réunion de coordination elle-même et pour les centres de liaison nationaux et les coordonnateurs des Sous-Comités.
32. La Réunion de coordination a remercié les projets régionaux de la FAO pour le soutien fourni aux travaux des organes subsidiaires du Comité scientifique et à la participation de certains experts aux réunions. Il a été convenu d'attirer l'attention du CSC sur la proposition que les frais de voyage et de subsistance des facilitateurs et des coordonnateurs des Sous-Comités soient imputés au budget autonome de la CGPM. La Réunion a ensuite donné son accord au changement de coordonnateur pour le SCSA, suite à la démission du précédent titulaire.
33. La Réunion de coordination a rapidement fait le point de la mise en œuvre des priorités établies dans le Cadre de référence pour les travaux du CSC, tel qu'il a été mis à jour par la Commission générale, à sa vingt-huitième session. La demande de la CGPM d'encourager les évaluations des pêcheries multi-espèces partagées et de soutenir les avis scientifiques du SCSA par une analyse sociale et économique, a été mise en relief. La Réunion a relevé avec inquiétude qu'aucune donnée et/ou évaluation n'a été présentée au SCSA pour ce qui concerne les stocks partagés de poissons démersaux. Il a été considéré comme tout à fait souhaitable que des données intégrées sur les stocks partagés et sur les zones de reproduction soient fournies au CSC à sa prochaine session.
34. La Réunion de coordination a également noté que dans le cas de questions multidisciplinaires ou transversales (comme celle des unités opérationnelles), il faudrait faire en sorte que les résultats de chacun des Sous-Comités concernés soient dans la mesure du possible harmonisés et intégrés. Concernant les travaux actuels sur la mesure de l'effort de pêche, un souci commun serait la difficulté de mettre en application la norme internationale en vigueur, c'est-à-dire le tonnage brut (au lieu du tonneau de jauge brute). Le SCSA et le SCESS ont été invités à examiner la question, sous réserve de nouvelles indications par le Comité scientifique.
35. La Réunion de coordination a réitéré la nécessité que dans leurs rapports respectifs, les Sous-Comités utilisent des normes et, s'il y a lieu, une terminologie similaires, afin de faciliter la présentation des résultats au CSC. La Réunion a également reconnu la nécessité de faire un meilleur usage de la série *Études et Revues* de la CGPM, et a suggéré d'envisager la constitution d'un comité de rédaction à cette fin. Elle a souligné que l'aménagement du site web de la CGPM était une question d'intérêt commun, à laquelle chaque Sous-Comité devrait contribuer, par la fourniture de documents ou d'une autre façon. Il a toutefois été noté que les critères, les normes et la procédure concernant l'accès libre aux documents de travail des organes subsidiaires du CSC doivent encore être mis au clair par le Comité scientifique. De même, le statut du Groupe de travail conjoint *ad hoc* CGPM/CICTA sur les stocks de grands pélagiques parmi les organes subsidiaires du Comité scientifique, a été contesté et il a été suggéré de préparer pour cet organe un projet de mandat, nouveau ou révisé, qui permettrait de débrouiller la question.

36. La Réunion de coordination a pris acte de la naissance de l'Association des professionnels de la pêche de la Méditerranée (MEDISAMAK), et invité le CSC à donner des indications concernant les éventuelles relations de travail avec cette organisation non gouvernementale à laquelle le statut d'observateur auprès la CGPM a été accordé lors de la session extraordinaire de la Commission (juillet 2004).

37. Le rapport de la Réunion de coordination est disponible sous la cote GFCM:SAC7/2004/Mad.8.

MESURES PROPOSÉES AU COMITÉ

38. Le Comité est invité à examiner les résultats, les conclusions et les recommandations de ses Sous-Comités et des Groupes de travail *ad hoc*. Il lui est ainsi suggéré d'accorder une attention particulière à certaines questions, notamment à l'évaluation des pêcheries partagées multi-espèces, la mesure de l'effort de pêche et l'utilisation d'indicateurs socio-économiques et de points de référence pour ce qui concerne les unités opérationnelles.

39. Le Comité est également invité à examiner les activités proposées par les Sous-Comités et à déterminer les priorités concernant leurs programmes de travail respectifs, les possibilités de renforcer l'intégration des activités, compte tenu du Cadre de référence provisoire pour 2005-2006 présenté dans le document GFCM:SAC7/2004/5, ainsi que des observations formulées lors des deux Réunions de coordination tenues pendant la période intersessions.

ANNEXE 1. Tableau récapitulatif des évaluations entérinées par le SCSA en 2003 et 2004

Stocks évalués en 2004. Chiffres en caractères gras et cases grisées: stocks partagés

Espèces	Sous-régions géographiques																						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
<i>Sardina pilchardus</i>	1		1			2	*									*	1						5
<i>Engraulis encrasicolus</i>	1					1	*		*			*	*	*		*	1						3
<i>Mullus barbatus</i>	1		1			1	*	*	*		1				*	*							4
<i>Aristeus antennatus</i>	1				1	1																	3
<i>Merluccius merluccius</i>	1				1	1	*	*	*						*	*							3
<i>Aristeomorpha foliacea</i>							*	*			1												1
<i>Mullus surmuletus</i>					1		*	*															1
<i>Parapenaeus longirostris</i>			1				*	*							*	*							1
<i>Pomatomus saltatrix</i>														1									1
<i>Illex coindetii</i>															*	*							0
<i>Nephrops norvegicus</i>							*	*	*														0
<i>Pagellus bogaraveo</i>							*	*															0
<i>Pagellus erythrinus</i>															*	*							0
<i>Phycis blennoides</i>															*	*							0
	5	0	3	0	3	6	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	22

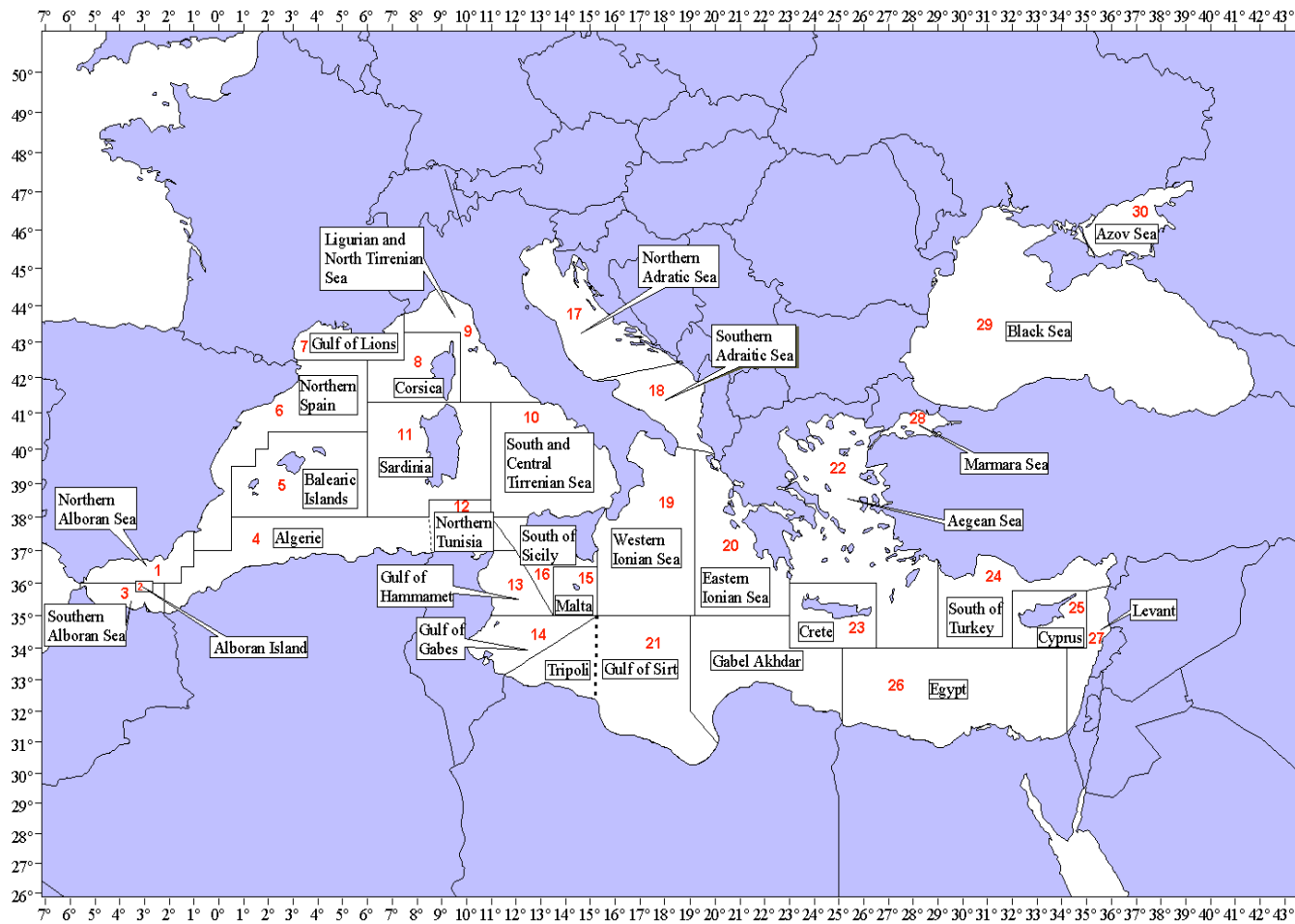
* Informations complémentaires (tendances de l'indice de la biomasse, zones de reproduction, répartition, etc.)

Récapitulatif des évaluations

Total	22
Sous-régions géographiques	7
Espèces	9
Stocks partagés	2

ANNEXE 2.

GFCM Geographic Sub-areas (Athens, June 2001)



1. Northern Alboran Sea
2. Alboran Island
3. Southern Alboran Sea
4. Algeria
5. Balearic Islands
6. Northern Spain
7. Gulf of Lions
8. Corsica Island
9. Ligurian and North Tirrenian Sea
10. South Tiffenian Sean
11. Sardinia
12. Northern Tunisia
13. Gulf of Hammamet
14. Gulf of Gabes
15. Malta Island
16. South of Sicily
17. Northern Adriatic
18. Southern Adriatic Sea
19. Western Ionian Sea
20. Eastern Ionian Sea
21. Libya
22. Aegean Sea
23. Crete Island
24. South of Turkey
25. Cyprus Island
26. Egypt
27. Levant
28. Marmara Sea
29. Black Sea
30. Azov Sea